

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2011

**Présents** : mesdames Roselyne ARLAUD, Annie CORBEILLE, Danièle GATIGNOL et Anne de VILHET ; messieurs Jean-Louis AUTRAN, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

**Absents ayant donné procuration** : Christian BERNARD à Roger TRAPPO, Laurent GERBAUD à Marc MOINIER ; Laurence VIGNAL à Danièle GATIGNOL.

**Secrétaire de séance** : madame Annie CORBEILLE

Séance ouverte par monsieur le maire à 18 heures 20.

Lecture du compte rendu de la réunion du dernier conseil municipal.

### Ordre du jour :

- **Délibération modificative enfouissement des lignes** : prévoir des crédits pour couvrir la part de la COPAVO. Accepté à l'unanimité
- **Délibération taxe communale sur la consommation d'électricité** : annulation de la délibération prise le 8 septembre car cette taxe est perçue par la COPAVO et non par la commune. Accepté à l'unanimité
- **Délibération taxe d'aménagement** : cette taxe se substitue à la taxe locale d'équipement. Elle peut être révisée chaque année. Retenue à 5% sur la surface hors œuvre brute des nouvelles constructions. Adopté à l'unanimité
- **Versement pour sous densité** : pas adapté pour notre commune. Refusé à l'unanimité
- **Assurance bâtiment et patrimoine** : à cause de quelques sinistres déclarés, MMA augmente la cotisation ainsi que la franchise, soit 3 148 € au lieu de 1 913 et 500 € de franchise au lieu de 200 €. Groupama propose 252 € de franchise et une cotisation de 2 834 €. Demande de résiliation définitive à MMA. Accepté à l'unanimité
- **Regroupement pédagogique intercommunal (RPI)** : La classe de maternelle de Mérindol est au maximum de ses effectifs. Une réunion est prévue entre les directrices, les maires et les inspecteurs des académies. Un récapitulatif d'effectifs a été fait sur les trois communes. Se procurer le détail des frais de fonctionnement demandés par la commune de Mérindol.

### Courriers et questions diverses :

- Convention avec l'association paroissiale pour l'utilisation des locaux situés au-dessus de la salle de la Grande Fontaine. Se renseigner auprès d'un juriste pour la validité et les conditions de la convention.
- Réception du rapport d'activité 2010 de la COPAVO.
- Annonce du regroupement des gendarmeries Vaison Malaucène Carpentras.
- Lettre des cars Lieutaud pour dénoncer les stationnements gênants dans le centre du village. Avertir les propriétaires des voitures qui se garent mal régulièrement.

- Renouveler « contes en Voconces » (le 22 novembre). La commune versera 100 €
- Le cercle généalogique a présenté son travail fait sur Puyméras. Très intéressant. Recherche de noms et quartiers remontant au 16<sup>e</sup> siècle. Un fascicule récapitulatif va être imprimé et sera mis à la disposition des personnes intéressées.
- Le conseil des jeunes débute le 19/10 aux heures habituelles.

#### Compte rendu des commissions :

- Coupes de bois : lettre à tous les affouagistes pour une réunion le 5/11 à 14 h à la mairie. Présence indispensable avec le règlement (10 € le stère) sous peine de perdre sa coupe.
- Défi familles : défi lancé par le CEDER pour limiter la consommation énergétique. Distribuer un prospectus à chaque élève.
- Penser au tri sélectif en faveur du téléthon.
- Possibilité pour les particuliers de commander des bacs à compost à la COPAVO.
- Augmentation de la fréquentation à l'office de tourisme de Vaison mais baisse à Puyméras.
- Urbanisme : permis de construire de Plantin pour agrandissement et de R. Brajon pour hangar et maison.
- Vestiaires du stade : une réunion a eu lieu à la DDT.
- Village. JL Autran devient membre de la commission en remplacement de C. Bernard. Panneaux portant le nom des rues effacés, prévoir le remplacement. Prévoir 2 prises électriques près de l'église et de la mairie pour les illuminations de Noël. Des pierres pour faire des bancs sont disponibles (voir Serge). Retirer le banc de l'école qui est endommagé et peut être dangereux.
- Collecte des ampoules usagées : les ampoules nouvelle génération doivent être éliminées séparément (bacs spéciaux à la déchetterie et chez les revendeurs).
- Relais textile de Puyméras a récupéré 1,700 tonne de textiles.
- Création à la déchetterie d'un quai de réception pour le gros électroménager (service D3E).
- Le boulanger demande la pose d'une gouttière derrière la boulangerie.

La séance est levée à 20 h 45